



Convention Collective des Laboratoires de Biologie Médicale Extra Hospitaliers

Fiche descriptive : Informaticien(ne)

Informaticien (ne) :

- A l'embauche : coefficient 210
- Titulaire d'un bac ou après 2 ans d'ancienneté dans l'échelon précédent : coefficient 220
- Après 3 ans dans l'échelon précédent : coefficient 230
- après 3 ans dans l'échelon précédent : coefficient 240

Titulaire d'un BTS, d'un DUT spécialisé, équivalent ou assimilé, ou personnel de la catégorie précédente ayant acquis la formation nécessaire :

- A l'embauche : coefficient 240
- Après 1 an dans l'échelon précédent : coefficient 250
- Après 1 an dans l'échelon précédent : coefficient 260
- Après 2 ans dans l'échelon précédent : coefficient 270
- Après 3 ans dans l'échelon précédent : coefficient 280
- Après 3 ans dans l'échelon précédent : coefficient 290

Grille de salaire

Coef	Taux horaire	Salaire mensuel
210	10,40	1 577,13 €
220	10,57	1 603,97 €
230	10,93	1 656,87 €
240	11,27	1 709,28 €
250	11,62	1 761,56 €
260	11,97	1 814,62 €
270	12,31	1 867,35 €
280	12,66	1 919,93 €
290	13,01	1 972,36 €